

	N° affaire : 8185_4		 
	Date : 28/02/2017		
	Etude IDG Grand Est		

ETAT ET REGION GRAND EST

ETUDE DE PREFIGURATION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE COOPERATION POUR L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE SUR LA REGION GRAND EST

Proposition pour discussion lors de la journée d'information
et d'échanges du 26 janvier 2017

Phase 3 : rapport de comparaison de scénarios

Henri PORNON

Version	Date	Fichier	Objet des évolutions
0	04/11/2016	8185_4_Synthèse_Phase3_V0.docx	Document de travail diffusé à l'équipe projet
1	21/11/2016	8185_4_Synthèse_Phase3_V1.docx	Prise en compte des modifications demandées par Etat et Région
2	28/11/2016	8185_4_Synthèse_Phase3_V2.docx	
3	23/01/2017	8185_4_Synthèse_Phase3_V3.docx	Prise en compte des demandes faites au troisième CST du 01/12/2016
4	28/02/2017	8185_4_Synthèse_Phase3_V4.docx	Correction du rapport pour prise en compte de 23 CA et non 26

Sommaire

Préambule	3
I Avant-propos	3
1.1 Rappels du rôle et des objectifs de l'IDG régionale	3
1.2 Éléments validés par le comité de pilotage le 11 octobre 2016 à l'issue de la phase 2	4
1.3 Principes et éléments transversaux pour l'élaboration de l'IDG régionale	8
1.4 Objet de ce document.....	9
1.5 Déroulement de la phase 3	9
2 Présentation des 5 scénarios	11
2.1 Scénario 1 : IDG de base financée et portée par l'Etat et la Région	11
2.2 Scénario 2 : IDG plus ambitieuse portée par l'Etat et la Région	17
2.3 Scénario 2A: IDG plus ambitieuse portée par l'Etat et la Région, services additionnels limités à l'animation	23
2.4 Scénario 2B : IDG plus ambitieuse portée par l'Etat et la Région, services additionnels limités à l'animation et projets (sans production/acquisition de données de référence).....	26
2.5 Comparaison du scénario S2 et de ses variantes S2A et S2B.....	30
2.6 Scénario 3 : IDG plus ambitieuse portée par une association à créer	31
3 Conclusion	36
4 Annexes	37
4.1 Glossaire	37
4.2 Tableau des services offerts par scénarios	39
4.3 Tableau récapitulatif du contenu des CPER des 3 anciennes régions	41
4.4 Tableau détaillé de la charge et des coûts du scénario 1	42
4.5 Tableau détaillé de la charge et des coûts du scénario 2	45

PREAMBULE

Une première version de ce rapport a été soumise aux membres du Comité de Suivi Technique (CST) de l'étude de préfiguration pour la mise en œuvre d'une coopération pour l'information géographique sur la région Grand Est lors de la réunion du 1er décembre 2016. Elle a servi de base de discussion et d'échange pour construire de façon collective les scénarios possibles de mise en place de la future IDG Grand Est.

La présente version du rapport intègre les demandes faites lors de la réunion du CST du 1^{er} décembre 2016. Deux variantes ont été ajoutées aux scénarios 2 : les scénarios 2A et 2B qui conservent le même nombre d'ETP et cadre de gouvernance que le scénario 2 mais dont les services offerts sont plus limités.

I AVANT-PROPOS

I.1 Rappels du rôle et des objectifs de l'IDG régionale

Il convient d'abord de rappeler que, comme cela a été défini en phase I, l'infrastructure de données géographiques objet de cette étude n'est pas celle du Conseil Régional Grand Est, mais celle de la dynamique régionale en Grand-Est, autrement dit, de tous les acteurs du territoire : Etat, collectivités, acteurs publics... Ce projet n'a pas vocation à se substituer aux plates-formes qui pourraient être déployées au niveau infrarégional (Département, Agglomération, etc.), mais à articuler et coordonner entre eux tous ces dispositifs de mutualisation dans un cadre de cohérence propre à l'écosystème de la région Grand Est. Il a également vocation à jouer le rôle d'interface entre les acteurs de la région et les dispositifs de mutualisation déployés au niveau national : Géoportail et Géocatalogue, Géoportail de l'urbanisme, etc.

Trois grands objectifs ont été validés lors de la phase I de l'étude :

- 1) Mutualisation de moyens à des fins d'optimisation et de rationalisation des dépenses publiques, incluant l'acquisition mutualisée de référentiels et la réalisation d'autres projets mutualisés. On peut associer à cet objectif, qui fait directement écho à la baisse des finances publiques, les actions concernant la co-production ou l'homogénéisation de données, qui réduiront les gaspillages liés à la production redondante des mêmes données par divers organismes. Des actions de formation pourront également être proposées.
- 2) Mise en réseau des acteurs : cet objectif a également un impact économique, pour ce qui concerne la coordination des actions sur le territoire ou l'information mutuelle des acteurs sur les données disponibles et la fluidification des échanges de données. Une part de l'animation régionale ou infra-régionale relève de cet objectif, de même que certaines actions de sensibilisation et d'accompagnement d'intérêt général : INSPIRE, Open Data, DT DICT, GPU, RPCU... Enfin, l'apport d'information et le partage d'expérience sont deux autres volets de la mise en réseau des acteurs : il s'agit ici de permettre aux acteurs de se réunir pour échanger de façon générale sur leur pratique ou sur tous sujets les concernant : le coût important que représente l'animation de groupes (ou la participation des acteurs à ces groupes) a été évoqué. Comme il ne semble pas possible d'occulter ce volet de l'animation régionale, il est proposé de le retenir, mais de prévoir des modalités particulières (animation par des partenaires par exemple).
- 3) Facilitation de l'accès à l'information géographique en ligne : cet objectif s'inscrit dans le cadre de la directive européenne INSPIRE, du mouvement "Open Data" et de la volonté de plus en plus forte de l'État et des collectivités locales de diffuser leurs données. Il s'agit de bien prendre en compte cet aspect dans toutes les composantes de l'IDG régionale en se souciant toujours que les citoyens, les entreprises et les associations puissent trouver facilement des données de qualité en ligne (ergonomie des outils, toutes les données réellement accessibles dans l'outil de plate-forme, etc.).

I.2 Éléments validés par le comité de pilotage le 11 octobre 2016 à l'issue de la phase 2

I.2.1 Services offerts aux acteurs

Parmi les services de base, sont proposés :

- Le déploiement de la plate-forme d'information géographique, préalable à la mise en œuvre de la plupart des autres services
- L'échange et le partage de données entre organismes
- La mise en réseau des acteurs et le partage de compétence et d'expertise (services d'animation)
- L'aide à la mise en œuvre des politiques réglementaires (INSPIRE, Open Data, DT DICT,...), incluant en particulier un volet de formation ou au moins d'information
- L'acquisition mutualisée de certaines données de référence.

Les services étendus ajoutent aux services de base divers aspects :

- L'homogénéisation et/ou la co-production de données (les priorités thématiques à définir et il n'est pas exclu, en cas de besoin urgent, qu'une thématique particulière soit traitée avec les services de base)
- La mutualisation d'outils (ETL, intégration du cadastre...)
- D'autres services à définir ou à préciser : assistance juridique, accompagnement de certains projets d'envergure régionale pour la mise en œuvre d'Inspire, etc.

I.2.2 Choix de la structure support

3 scénarios restent envisageables :

- Hébergement administratif de l'IDG par la Région
- Co-hébergement administratif de l'IDG par la Région et l'Etat
- Hébergement de l'IDG par une association dédiée

I.2.3 Organisation et mode de fonctionnement

Les principes déjà validés :

- Tout le monde aura accès aux services en ligne offerts par la plateforme d'information géographique car cela répond à la logique même de la directive européenne INSPIRE
- Les « acteurs publics » sont les principaux acteurs de l'IDG
- Les « acteurs privés » ne doivent pas être écartés de la démarche. Néanmoins, leur implication doit être limitée à certains groupes de travail pour lesquels leur participation sera utile aux partenaires de l'IDG. Ainsi, un statut spécifique reste à définir pour ce type d'acteurs.
- Pour prendre part à l'IDG, les partenaires devront signer une charte qui rappelle leurs droits et devoirs

Les propositions de la phase 3 :

Le terme **partenaire** est réservé aux acteurs adhérents à l'IDG.

Celui de **partenaire potentiel** définit les acteurs ayant la possibilité d'adhérer et prendre part à l'IDG. La coopération régionale ayant pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la directive INSPIRE, il est proposé de cibler prioritairement comme partenaires potentiels les acteurs concernés par la directive INSPIRE et par le « Droit d'accès à l'information relative à l'environnement ».

Au sens de la directive INSPIRE, selon l'article L-124-3 du code de l'environnement, sont concernés :

« Toute personne qui en fait la demande reçoit communication des informations relatives à l'environnement détenues par :

- 1° L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ;
- 2° Les personnes chargées d'une mission de service public en rapport avec l'environnement, dans la mesure où ces informations concernent l'exercice de cette mission.

Les organismes ou institutions agissant dans l'exercice de pouvoirs juridictionnels ou législatifs ne sont pas soumis aux dispositions du présent chapitre. »

Par ailleurs, l'article L127-8 de l'article L-124-3 du code de l'environnement précise :

« Toutefois, les dispositions de la présente section ne s'appliquent pas aux autorités publiques lorsqu'elles exercent une mission de service public à caractère industriel ou commercial, ni aux séries et services de données géographiques produits ou reçus par les autorités publiques dans l'exercice d'une telle mission. »

Cependant, nous proposons de ne pas restreindre le statut de partenaire potentiel aux organismes chargés d'une mission de service public en rapport avec l'environnement mais de l'étendre à toutes les structures en charge d'une mission de service public.

Ainsi, les partenaires de l'IDG seront :

- L'Etat, les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics ;
- Les personnes chargées d'une mission de service public, dans le cadre de l'exercice de cette mission
- A l'exception des organismes :
 - agissant dans l'exercice de pouvoirs juridictionnels ou législatifs
 - exerçant une mission de service public à caractère industriel ou commercial

La liste suivante, donnée à titre indicatif, offre une première vision des partenaires potentiels de l'IDG :

Etat	Préfecture de Région, DREAL, DRAAF, DRAC, DIRECCTE, DRFiP, DRJCS, DRRT, Rectorat d'académie, INSEE, Préfecture de département, DDSP, DDT, DDFiP
Collectivités territoriales et leurs groupements	Région, Départements, EPCI, PNR, Autres Syndicats mixte, Agence d'urbanisme (créé également avec l'État), SCOT
Etablissements publics	A caractère administratif : IGN, ARS, VNF, AERM, ONF, ONCFS, ONEMA, CCI, EPF, CRPF, SDIS A caractère scientifique, culturel et professionnel : BRGM, Universités, Laboratoires et Ecoles de statut « public », CNRS, INRA, Chambres d'agriculture
Organismes qui exercent des missions de services publics pour le compte d'une autorité	Associations : AASQA, Observatoire régionaux de santé, CREN, autres associations reconnues d'utilité publique

publique (dans le cadre de ces missions)	
--	--

A ce stade une analyse plus fine du statut et des missions des partenaires potentiels reste à réaliser, de même que la définition d'un cadre pour les acteurs privés qui pourraient être associés à certaines actions de l'IDG.

Pour conserver de la souplesse dans le périmètre des acteurs, il sera en effet possible d'élargir la liste des partenaires potentiels par rapport à la définition stricte indiquée précédemment, sous réserve de validation par le comité exécutif. Il faudra par ailleurs veiller à ne pas créer de défaut de concurrence en ouvrant de façon abusive des droits aux structures exerçant des missions dans le champ concurrentiel (ex.: IGN, BRGM, etc.).

En tout état de cause, les critères de désignation des partenaires devront être transparents et publics, et les éventuels cas particuliers motivés.

Les **droits d'accès aux services** sont envisagés de la façon suivante :

Acteurs	Echanges de données	Mise en réseau	Autres projets et services
Administrations	Tout le monde a accès à toutes les données sauf restrictions légales	Accès non restreint	Selon intérêt et implication humaine ou financière
Collectivités		Accès non restreint	
Autres acteurs de la sphère publique		Accès non restreint	
Acteurs de droit privé		Accès restreint à certains groupes d'intérêt	
Grand public		Pas d'accès	Pas d'accès

1.2.4 Gouvernance

1.2.4.1 Dispositif de pilotage de l'IDG

Concernant le pilotage, le schéma suivant est proposé:

- Une **Assemblée Générale** des partenaires ;
- Un **Comité d'orientation** qui prépare les décisions du Comité exécutif, constitué de représentants des Départements, Agglomérations, Administrations et autres acteurs ;
- Un **Comité exécutif**, prenant les décisions sur proposition du Comité d'orientation, et comprenant tous les contributeurs financiers du fonctionnement de l'IDG ;
- Si nécessaire, un **secrétariat technique** formé d'une équipe restreinte de techniciens de l'IDG, constitué à minima de la Région et des Services de l'Etat ayant pour fonction de préparer les dossiers à présenter au Comité d'orientation et au Comité exécutif.

1.2.4.2 Dispositif de pilotage des projets

On entend par « projet » toute action visant à répondre à un objectif pour aboutir à un résultat dans un temps limité, plus ou moins long (production d'une base de données, échange sur une thématique en vue d'une réalisation, travail à caractère technique sur de la méthodologie, etc.). Contrairement à une mission ou un groupe de travail, un groupe projet n'a pas vocation à être pérenne. Il est clôt dès que l'objectif défini dans sa lettre de mission est atteint. Par la suite, on parle de « groupes projet » dédié à ces actions.

Ainsi, pour chaque projet est mis en place:

- Un **groupe projet** réunissant tous les acteurs (partenaire ou non) concernés par le projet. Son animateur assume la fonction de chef de projet pour le maître d'ouvrage délégué ;
- Une **équipe projet** restreinte pour le suivi du projet, composée de techniciens des principales structures impliquées dans le projet ;
- Une **instance décisionnaire**, associant les partenaires apportant une contribution financière au projet ;
- Un **maître d'ouvrage délégué**, qui assume la maîtrise d'ouvrage d'un projet collectif particulier pour le compte des divers acteurs impliqués.

Le Comité d'orientation est informé du projet et donne un avis technique, le Comité exécutif est également informé du projet et donne un avis stratégique.

1.2.4.3 Création des groupes projet

Les deux modalités de création et de fonctionnement des groupes proposées sont actées :

- **Création d'un groupe à l'initiative d'un partenaire.** Des acteurs peuvent souhaiter constituer un groupe sur une problématique qui les intéresse. Dans ce cas, le groupe est libre de définir sa feuille de route et ses objectifs, mais l'animation doit en être assurée par l'un des participants. Il est souhaitable que le Comité exécutif et les autres partenaires soient informés et puissent le cas échéant participer au groupe, qui doit pouvoir accepter d'autres partenaires éventuellement intéressés. L'enjeu est de faire connaître aux partenaires de l'information géographique, l'existence de ce groupe et ses travaux en favorisant le savoir-faire et le partage d'expérience à l'échelle du Grand Est mais aussi la bonne coordination entre différents projets.
- **Création d'un groupe à l'initiative du Comité exécutif.** Si le Comité exécutif souhaite constituer un groupe sur une problématique qui lui semble nécessaire, il doit alors assigner une feuille de route et des objectifs à ce groupe et lui allouer des moyens d'animation. Ces moyens peuvent faire partie des moyens de fonctionnement de la plateforme ou de moyens supplémentaires propres mis à disposition par les membres participants au groupe.

1.2.4.4 Implication de l'IDG régionale dans l'animation au niveau infra-régional

L'IDG laisse la responsabilité de l'animation des démarches infra-régionales aux organismes de niveau « infra ». Dans un souci de complémentarité et de coordination, elle met en place un dispositif d'échanges d'informations avec ces démarches. Elle peut éventuellement apporter un appui, par exemple par un support logistique. Cela n'exclut pas la possibilité de contractualiser avec ces dispositifs pour certaines actions.

1.2.4.5 Que faire dans les territoires où il n'y a pas d'animation infra-régionale ?

L'IDG n'a pas vocation à se substituer aux acteurs locaux pour l'animation infra-régionale. Cependant, dans la mesure où l'absence de telles démarches freinerait, voire empêcherait la réalisation de projets d'intérêt régional en matière d'information géographique, l'Etat et la Région pourraient mettre en place, en accord avec les partenaires de l'IDG des actions visant à susciter l'émergence de dynamiques locales.

1.2.5 Modèles économiques et modalités de financement envisageables

L'Etat et la Région s'engagent à financer les services de base qui permettent à l'IDG de fonctionner selon la définition du cadre réglementaire du CGCT d'août 2015, à savoir :

- la plateforme numérique dont les composantes sont conformes aux exigences de la directive INSPIRE
- les moyens d'animation permettant la coordination des acteurs du Grand Est.

Le débat sur le modèle économique est renvoyé aux scénarios. On trouvera en annexe un tableau qui récapitule les financements mobilisables (en totalité ou en partie) dans le cadre des CPER des 3 anciennes régions.

1.2.6 Choix de la plate-forme informatique

Le choix proposé est géOrchestra. Il a été validé par l'Etat et la Région lors de la phase 2 de l'étude.

Concernant les modules dits "métier", il est précisé que pour le module cadastre, l'Etat et la Région assurent le financement de la maintenance ainsi que le stockage des données pour les Départements qui souhaitent l'utiliser. Dans ce cas, les Départements ont à charge de préparer les données avant intégration sur la plateforme par l'administrateur de la plateforme. Il leur revient également de gérer les droits d'accès des utilisateurs pour ce module. Toute évolution du module cadastre développée dans le cadre de la communauté géOrchestra sera intégrée. Par contre, les ressources nécessaires à l'extension du périmètre fonctionnel du module seront prises en charge par les « demandeurs ».

Tout autre module « métier » à venir pourra se caler sur le modèle de gestion décrit ci-dessus, dans la mesure où ou le coût d'installation et de maintenance sont jugés raisonnables par l'Etat et la Région. Dans le cas contraire, une contribution financière pourra être exigée.

1.3 Principes et éléments transversaux pour l'élaboration de l'IDG régionale

1.3.1 Principes de base pour la mise en place des projets

Lors des échanges avec les acteurs du Comité de pilotage et du CST, certains principes transversaux, non abordés précédemment et pouvant offrir une cohérence à l'ensemble des missions et actions de la dynamique régionale ont semblé faire consensus. Il est donc proposé de définir un socle de principes directeurs transversaux.

L'IDG Grand Est devrait ainsi privilégier et promouvoir l'utilisation des normes et standards d'interopérabilité (flux OGC, normes ISO, etc.)

- L'ouverture des données et des outils (open data et open source)
- Le respect des obligations réglementaires en lien avec les SIG (directive européenne INSPIRE, loi anti-endommagement des réseaux, etc.)
- La diffusion des bonnes pratiques en matière de géomatique

Il semble important par ailleurs de rappeler ici que les projets conduits dans le cadre de cette démarche s'inscrivent dans l'intérêt général (ou public) du Grand Est et de ses territoires. Ils doivent permettre une recherche d'efficacité et d'économie globale en matière d'information géographique. L'IDG ne pourra donc dans certains cas assurer à chaque structure participante un gain direct et un retour sur investissement immédiat.

1.3.2 Eléments de monétarisation des ETP

Dans la suite du document, une distinction est faite entre les “animateurs” et les “administrateurs” au sein de l’IDG. Il s’agit d’une distinction avant tout des missions (cf. Glossaire Annexe I).

Par ailleurs, afin de pouvoir évaluer le coût des ressources humaines liées à la mise en place et au fonctionnement de l’IDG, les montants suivants sont retenus:

- ETP interne à la Région, à l’Etat ou dans un autre organisme public: 60 000 € / an (hors frais de structure)
- ETP externalisé (recours à une prestation): 100 000 € / an

A noter également dans les hypothèses de calcul:

- Le temps des agents non dédiés à l’IDG qui interviennent par ailleurs sur le projet (encadrement, expert et technicien associé ponctuellement, etc.) n’est pas comptabilisé.
- L’ETP est évalué à 180 jours de travail effectif

I.3.3 Estimation des moyens nécessaires

Les moyens nécessaires à la mise en place de l’IDG et à ses activités courantes sont décrits dans un tableau en annexe, sous forme d’ETP ou de coût financier.

Pour une activité les ressources sont affectées selon 2 critères :

- Le type d’activités:
 - Gestion de l’IDG : activités essentielles pour le fonctionnement de l’IDG
 - Projets : activités spécifiques dans le cadre de l’IDG et projets menés avec les partenaires (voir I.2.4.2)
 - Projets référentiels : activités liées à l’achat ou à la production de données référentiels
- Le phasage des projets:
 - La mise en place de l’IDG : activités réalisées une fois lors de la mise en œuvre de l’IDG comprenant la gestion de l’IDG et les projets
 - Les activités courantes de l’IDG : actions qui se répètent annuellement comprenant la gestion de l’IDG, les projets et les projets référentiels

I.4 Objet de ce document

Le présent document présente plusieurs scénarios de mise en œuvre de la coopération régionale.

Sur la base des réponses apportées aux différentes questions posées en phase 2 et de la prise en compte d’invariants de base, 5 scénarios de mise en œuvre de la future coopération régionale ont été construits.

Chacun de ces scénarios est détaillé et argumenté selon une matrice “Menaces, Opportunités, Forces, Faiblesses” (MOFF) ce qui permet d’en dégager les avantages et les inconvénients.

Dans un second temps, un guide de recommandations pour la mise en œuvre à court, moyen et long termes établi sur la base du scénario préférentiel sera rédigé ce qui constituera le socle de mise en œuvre de l’IDG Grand Est.

I.5 Déroulement de la phase 3

Après un premier travail d’étude des scénarios par le consultant, une réunion de travail a été organisée le 3 novembre 2016 avec les membres du comité de pilotage pour approfondir ces scénarios et débattre des

moyens humains et financier que la Région et l'Etat peuvent mettre à disposition dans le cas du scénario de base.

Le rapport a ensuite été complété et présenté au Comité de Suivi Technique de l'étude le 1er décembre 2016, pour discussion des scénarios.

Sur la base des échanges avec le CST, les scénarios ont été retravaillés pour être présentés à la réunion du 26 janvier 2017 aux membres du Comité de Suivi Technique Elargi (CSTE). Ce document, sur la base des discussions avec le CSTE, permettra ensuite d'identifier un scénario préférentiel qui servira de point de départ pour la suite des travaux.

Le consultant rédigera alors un guide de recommandations pour la mise en œuvre du scénario préconisé et présentera le rapport complet de phase 3 au Comité de pilotage de l'étude.

Les conclusions de l'étude seront présentées aux acteurs régionaux vers mai 2017.

2 PRESENTATION DES 5 SCENARIOS

Les cinq scénarios proposés sont présentés avec une vision d'actions jusqu'en 2020. 2016/2020 constitue la période de référence.

On distingue les « activités de mise en place de l'IDGR » des « activités courantes ». On fait l'hypothèse que les « activités de mise en place de l'IDGR » se déroulent la première année et que les « activités courantes » sont réparties sur 4 ans (première année comprise).

Le plan d'actions qui sera établi dans l'analyse du scénario préférentiel fournira une vision plus claire du phasage réel des projets.

Les contenus présentés ci-dessous peuvent varier compte tenu de l'actualité, de l'évolution des besoins des partenaires et de l'avancement de la démarche.

2.1 Scénario I : IDG de base financée et portée par l'Etat et la Région

2.1.1 SI. Principes

Services de base :

- Le déploiement de la plate-forme d'information géographique, préalable à la mise en œuvre de la plupart des autres services
- L'échange et le partage de données entre organismes
- La mise en réseau des acteurs et le partage de compétence et d'expertise (services d'animation)
- L'aide à la mise en œuvre des politiques réglementaires (INSPIRE, Open data, GPU), incluant en particulier un volet de formation ou au moins d'information
- L'acquisition mutualisée de certaines données de référence.

Structure support :

- L'IDG régionale est gérée par la Région ou l'Etat et la Région, sans création de structure support de type association (ou autre)
- Le choix entre une structure support Région ou Etat / Région reste à faire.

Financement :

- L'Etat et la Région prennent en charge la totalité du scénario I

2.1.2 SI. Détail des services proposés par l'IDG

Pilotage

- Une gouvernance et coordination du dispositif

Animation

- Une animation générale du dispositif
- Une animation pour la mise en réseau, partage d'expérience (organisation de journées d'animation)
- Un groupe fonctionnel "Inspire – métadonnées" (animation, veille et formation)
- Une assistance / accompagnement (4 jours par structure pour 8 structures) : proposition d'accompagnement individualisé à certains partenaires (organismes de niveau régional) dans le cadre de l'appui à la mise en conformité à Inspire
- Un suivi des démarches infra-régionales

- Une veille technologique sur outil et autres IDG et la participation aux journées nationales concernant les IDG

Plateforme

- Une plateforme d'information géographique conforme INSPIRE (catalogue, cartographie interactive, services web, téléchargement)
- Une mise à niveau de la plateforme lorsque nécessaire
- La formation des partenaires à la plate-forme
- Des données publiées et les droits des partenaires mis à jour (avec contribution des partenaires)

Communication

- Un site internet d'information
- Un dispositif de communication (présentation partenaire, actus du site, lettre d'information, twitter/facebook)
- Un annuaire des partenaires

Actions spécifiques :

- Le pilotage de projets initiés par l'IDG :
 - Animation de projets sur l'Open Data et le GPU (le nombre d'ETP attribué par projet est constant et défini de façon annuelle)
 - Animation et coordination pour la remontée des données « Adresses Voiries »
- Le suivi de projets initiés par les partenaires (ex.: DT DICT, PCRS, etc.)
- L'acquisition de référentiels : acquisition d'une Ortho HR et/ou d'une orthophoto historique
- La production de référentiel : production mutualisée d'une base de données d'occupation des sols à grande échelle sur le territoire du Grand Est issue des données Ortho 2014 – 2015 – 2016 et valorisation de la consommation des territoires

2.1.3 SI. Les activités de mise en place de l'IDGR

Ces activités sont réalisées une seule fois pour la mise en place de l'IDGR.

- Élaborer et faire signer une convention entre l'Etat et la Région sur le cofinancement et le portage du dispositif.
- Allouer des moyens humains, fournis ou financés, par la Région et l'Etat.
- Mettre en place des collèges et du Comité d'orientation (voir composition infra) :
 - Animation pour faciliter la rencontre des acteurs de même niveau (Départements, agglomérations, communautés de communes, PNR, agences d'urbanisme, ...) et leur permettre de définir leur représentation au sein du comité d'orientation
- Passer un nouveau marché pour la maintenance et l'évolution de geOrchestra avec extension de la plateforme au Grand Est :
 - Déploiement de la plate-forme d'information géographique, préalable à la mise en œuvre de la plupart des autres services : passation d'un nouveau marché de maintenance et d'assistance pour geOrchestra (sur 4 ans), incluant l'extension de la plate-forme à tous les acteurs du Grand Est.
 - Formation des gestionnaires / administrateurs à la plate-forme
 - Cette action inclut l'élaboration du cahier des charges de la plate-forme, la consultation et le choix d'un prestataire, et tout le suivi du développement (suivi, recette VA, VSR).

- Développer la communication autour de l'IDG
 - Elaboration du site éditorial du portail : animation d'un groupe fonctionnel, définition de la charte graphique et de la structuration du site éditorial, suivi de la mise en place du CMS
 - Promotion et présentation de la plate-forme auprès des partenaires (réunion d'information, création d'une lettre d'information et des outils de communication de Twitter, Facebook...)
 - Constitution d'un répertoire régional initial des acteurs (organismes, domaines d'activité, agents, compétences)

2.1.4 SI. Aspects concernant l'organisation, la gouvernance, la structure

2.1.4.1 Les partenaires

Le principe est acté d'une adhésion ou de la signature par les « partenaires » d'une charte qui rappelle leurs droits et devoirs.

Dans le cadre de ce scénario :

- L'IDG s'engage à mettre en œuvre les services détaillés ci-dessus en s'adressant à un maximum d'acteurs du territoire intervenant dans le domaine de l'information géographique
- Les partenaires ont accès à l'ensemble des services décrits ci-dessus. Cet accès sera différencié pour les acteurs qui n'ont pas une mission de service public.
- Les partenaires s'engagent à participer et contribuer au développement de l'information géographique sur le territoire. Sur le principe, chaque partenaire doit à minima décrire ses données, les rendre accessibles en conformité avec Inspire, notamment via l'IDG.

2.1.4.2 Organisation et gouvernance

Les spécificités de l'organisation et de la gouvernance sont les suivantes :

- Le financement de l'IDG étant assuré par l'Etat et la Région, ces derniers pilotent la démarche et composent le Comité exécutif qui se réunit deux fois par an.
- Le Comité d'orientation se réunit 4 fois par an.
- L'assemblée générale se réunit une fois par an.
- Le secrétariat technique prépare les comités d'orientation et se réunit en tant que de besoin.

Notre proposition pour ce scénario est de composer le Comité d'orientation de la manière suivante :

- Un représentant de la Région
- Un représentant de l'Etat (SGARE, DREAL)
- Un représentant du collège des Départements
- Un représentant du collège des Agglomérations
- Un représentant du collège des Communautés de Communes
- Un représentant des DDT
- Un représentant des autres services de l'Etat (à préciser)
- Un représentant des agences d'urbanisme ou des SCOT
- Un représentant des parcs naturels régionaux ou de la sphère environnementale
- Un représentant des autres organismes régionaux (à préciser)

En cas de choix à arbitrer au sein de ce comité, chaque représentant dispose d'une voix. Cette composition pourra s'adapter aux évolutions de la coopération.

Notre proposition pour ce scénario est de composer l'assemblée générale de l'ensemble des partenaires, soit tous les acteurs ayant signé la « charte d'adhésion ».

Le secrétariat technique est une équipe restreinte de techniciens de l'IDG, constitué à minima de la Région et des services de l'Etat.

2.1.4.3 Structure support

Deux options ont été identifiées pour l'hébergement de l'IDG pour ce scénario I :

- Hébergement administratif par la Région
- Hébergement par l'Etat et la Région

Le rapport de phase 2 précise les avantages et inconvénients liés à chacune des options. A ce stade, le choix n'est pas encore fait.

Dans les deux cas, une convention entre l'Etat et la Région précisera les modalités de fonctionnement, et les apports respectifs.

2.1.5 SI. Estimation des moyens nécessaires

On trouvera en annexe un tableau détaillé des moyens nécessaires.

L'évaluation a été faite en différenciant :

- les « activités de mise en place de l'IDG » (supposées se dérouler uniquement la première année, ceci pour faciliter la présentation) des « activités courantes » qui se déroulent sur les 4 ans.
- la gestion de l'IDG, les projets et les projets référentiels (la catégorie de chaque service est précisée en annexe)

Le coût de l'acquisition des référentiels est à ce stade une évaluation. Les budgets réels alloués dépendront de l'évolution des projets, des priorités données par le Comité exécutif, de la possibilité de financement par le FEDER.

Cette estimation est faite sur 4 ans. Les coûts d'activité courante sont ensuite annualisés. Il s'agit ici d'un récapitulatif global et non d'une planification des projets.

Détail par type d'activités

	Activités de mise en place de l'IDG		Activités courantes par an	
	Coût externe	ETP	Coût externe	ETP
Gestion de l'IDG	15 k€	0,4	5 k€	0,7
Projets	50 k€	0,5	83 k€	1,9
Pilotage, suivi acquisition référentiels			205 k€	0,4
TOTAL	65 k€	0,9	293 k€	3,1

Coût total (coût externe + ETP)

	Coût externe		ETP
	Gestion + projets	Référentiels	
1ère année	153 k€	205 k€	4
année suivante	88 k€	205 k€	3,1
Total sur 4 ans	415 k€	820 k€	13,3
	1 235 k€		

La première année correspond aux activités de mise en place de l'IDG et aux activités courantes.

Les années suivantes correspondent uniquement aux activités courantes. On rappelle que les activités courantes correspondent à la gestion de l'IDG, aux projets et aux projets référentiels moyennés par an sur la période de 4 ans.

Coût total (coût externe + ETP monétarisé)

	Coût externe		ETP	
	Gestion + projets	Référentiels	Min (ETP interne)	Max (prestation)
1ère année	153 k€	205 k€	238 k€	396 k€
année suivante	88 k€	205 k€	186 k€	310 k€
Total sur 4 ans	415 k€	820 k€	796 k€	1 326 k€
	1 235 k€			

Le coût total est donc compris entre 2 031 k€ et 2 561 k€ .

La monétarisation des ETP est faite selon les hypothèses de calcul présentées au paragraphe 1.3.2.

Selon les montants indiqués ci-dessus, il est important de noter que l'externalisation d'ETP représentera un surcoût pour les financeurs.

2.1.6 SI. Financement

Le coût total du scénario 1 sera pris en charge par l'Etat et la Région.

2.1.7 SI. Forces, faiblesses, opportunités, menaces (matrice MOFF)

2.1.7.1 Forces (avantages)

Facilité de mise en œuvre en regard des deux autres scénarios : il n'est pas nécessaire de convaincre les autres collectivités (Départements et Agglomérations) de financer le dispositif

Gouvernance plus facile, le Comité exécutif ne comprend que l'Etat et la Région.

Services de bases assurés

2.1.7.2 Faiblesses (inconvenients)

Panel de services plus limité, notamment au regard de ceux offert en Alsace via le partenariat CIGAL.

Pas d'implication financière des autres acteurs (dans le financement de la plateforme et des services de base)

Ce scénario ne permet pas une mutualisation optimale. Les acteurs qui auront besoin d'une donnée non prise en considération en feront sans doute l'acquisition de façon indépendante : la Région et l'Etat pourraient être sollicités pour contribuer plusieurs fois à l'acquisition des mêmes données dont les acteurs feront l'acquisition séparément et ces données pourraient être hétérogènes.

2.1.7.3 Opportunités

Ressources des 3 CPER

2.1.7.4 Menaces

Aucune menace n'a été identifiée pour le scénario I.

2.1.7.5 Risques

Installer les partenaires dans un comportement de consommateurs.

2.2 Scénario 2 : IDG plus ambitieuse portée par l'Etat et la Région

2.2.1 S2. Principes

Ce scénario est plus ambitieux dans les services proposés, d'une part, parce qu'il traite les services de base de façon plus complète, d'autre part, parce qu'il propose de nouveaux services. Il ne prévoit pas de création de structure et les partenaires sont sollicités pour participer au financement.

Services offerts :

- De base (contenu dans le scénario 1)
 - Le déploiement de la plate-forme d'information géographique, préalable à la mise en œuvre de la plupart des autres services
 - L'échange et le partage de données entre organismes
 - La mise en réseau des acteurs et le partage de compétence et d'expertise (services d'animation)
 - L'aide à la mise en œuvre des politiques réglementaires (INSPIRE, Open data, GPU), incluant en particulier un volet de formation ou au moins d'information
 - L'acquisition mutualisée de certaines données de référence.
- Complété par :
 - Un accompagnement plus important des structures de niveau infra-régional par l'IDG
 - 4 groupes "Coproductio/n/ homogénéisation de données thématiques
 - La production de référentiels additionnels sur le Grand Est
 - L'acquisition mutualisée sur étagère de données de références additionnelles auprès d'un fournisseur
 - Assistance pour le lancement de la numérisation du cadastre dans les 5 Départements concernés
 - Assistance juridique
 - Possibilité de prévoir d'autres modules métier que celui du cadastre sur la plate-forme.

Les référentiels à acquérir et les données de référence à produire n'ont pas été déterminés: ce scénario permet de constituer un fond « projets » que les partenaires alimenteront chaque année, permettant ainsi d'annualiser les dépenses et d'avoir plus de souplesse sur la capacité à réagir aux contraintes de l'actualité.

Structure support :

- L'IDG est géré par Région ou Etat / Région, sans création de structure support de type association.
- Le choix entre structure support Région ou Etat / Région reste à faire.

Financement :

- l'Etat et la Région prennent en charge un montant égal au coût du scénario 1
- la différence de coût et de charge de travail entre les scénarios 1 et 2 doit être prise en charge par les partenaires

2.2.2 S2. Détail des services proposés par l'IDG

Le scénario 2 reprend les services proposés dans le scénario 1

Ces services sont complétés par deux mécanismes :

- Extension des services de base
- Nouveaux services

Extension des services de base:

- Assistance par la structure support de l'IDG : il s'agit ici d'étendre l'accompagnement individualisé à 16 organismes supplémentaires basés dans la Région Grand Est, intervenant ou non au niveau régional (4 jours par organisme).
- Déploiement de modules métiers supplémentaires par rapport au scénario précédent. Nous ne sommes pas en mesure de fournir une liste de développements à réaliser, mais nous prévoyons le développement de modules métiers additionnels à ceux déployés en phase I (coût de développement estimé à 30 K€).
- Production de référentiels complémentaires
- Acquisition mutualisée de données de référence financées dans le cadre de divers tours de tables régionaux : en complément de la base de données d'occupation du sol et de l'Ortho HR et/ou de l'Ortho historique déjà évoquées dans le scénario I, de nouvelles acquisitions pourront être envisagées selon les contributions des partenaires et les besoins identifiés. La constitution d'un fonds d'acquisition mutualisé pourrait ainsi permettre à l'ensemble des acteurs d'accéder à des données de référence partagées.

Bien que les Scans IGN ou une base de données des zones à dominante humide (sur le modèle de la BdZDH produite en Alsace) aient été évoqués, des discussions complémentaires devront permettre de définir avec les partenaires le périmètre de ces acquisitions

- Assistance pour le lancement de la numérisation du cadastre dans 5 Départements.
 Cette assistance sera assurée par l'IDG pour lancer une démarche coordonnée entre ces 5 Départements. Elle nécessite la constitution de groupes de travail spécifiques et la mise en place de maîtrises d'ouvrage départementales. Sur ce dernier point, le rôle de l'IDG reste à définir avec les partenaires.

Nouveaux services:

- Homogénéisation et/ou coproduction de données (priorités thématiques à définir) : mise en place et animation de 4 groupes de travail (un par thématique) : chaque groupe se réunit une fois par trimestre (charge totale : 32 jours)
- Assistance juridique : 40 k€ sont provisionnés pour une assistance juridique réalisée, en partie par des prestations globales au niveau de l'IDG et en partie, pour une réponse plus spécifique aux besoins des partenaires (bons de commandes). Dans un souci d'efficacité il semble nécessaire de privilégier une modération des demandes au niveau de l'IDG afin d'assurer une coordination, évitant par exemple, les questions en double ou similaires. Un élément important de cette démarche en lien avec les travaux de veille est également la capitalisation et la diffusion de l'information (site internet, lettre d'information, foire aux questions, etc.).

2.2.3 S2. Modalités de mise en œuvre

Les modalités de mise en œuvre sont celles du scénario I, plus quelques actions additionnelles :

- Signature d'une convention entre Etat Région et autres partenaires
- Acquisition de données de référence via un fonds mutualisé entre les partenaires
- Constitution des groupes thématiques (homogénéisation / co-production). Les thématiques sont à définir
- Assistance juridique : passation d'un marché avec un prestataire

2.2.4 S2. Aspects concernant l'organisation, la gouvernance, la structure

Le principe est acté d'une adhésion des partenaires via la signature d'une charte qui rappelle leurs droits et devoirs. Cependant, les modalités de cette adhésion restent à préciser.

Les spécificités de l'organisation et de la gouvernance sont les suivantes :

- Tous les financeurs de l'IDG (plate-forme et moyens humains) sont susceptibles de participer au Comité exécutif. Cependant la mise en place de collèges pour les Départements et les Communautés d'Agglomérations avec la désignation de représentants améliorerait l'efficacité décisionnelle et le bon fonctionnement de l'IDG. Dans ce cas, sa composition serait d'un représentant pour la Région, d'un représentant pour l'État, d'un représentant pour les Départements et d'un représentant pour les Communautés d'agglomération. Pour le bon fonctionnement du Comité exécutif il serait nécessaire également que chaque collègue soit représentatif de l'ensemble des membres qu'il est susceptible de regrouper. Ce point sera à préciser ultérieurement dans le cadre du CST.
- Il faut prévoir la mise en œuvre du Comité d'orientation et de collèges qui désigneront leurs représentants dans ce comité. Un temps d'animation doit être alloué à la mise en place des collèges et à la mise en place du Comité d'orientation (10 jours au lancement de l'IDG). Ce comité se réunit ensuite 4 fois par an.
- L'assemblée générale se réunit une fois par an.
- Le secrétariat technique est une équipe restreinte de techniciens de l'IDG, constitué à minima de la Région et des Services de l'Etat. On peut envisager que des agents d'autres structures participantes s'impliquent dans le secrétariat technique.

Notre proposition pour la composition du Comité d'orientation est différente de celle faite dans le scénario 1 car si les Départements et les Agglomérations financent l'IDG, il est logique qu'ils disposent d'un plus grand nombre de représentants (13 membres au total) :

- Région
- Etat (SGARE / DREAL)
- Deux représentants du collège des Départements
- Deux représentants du collège des Agglomérations
- Un représentant des Communautés de Communes
- Un représentant des DDT
- Un représentant des autres services de l'Etat
- Un représentant des agences d'urbanisme ou des SCOT
- Un représentant des Parcs naturels régionaux ou de la sphère environnementale
- Un représentant des autres organismes régionaux

Les conséquences du refus d'un acteur de contribuer financièrement (voir paragraphe « Financement », ci-dessous) à l'IDG et de participer au collège le concernant (Départements ou Agglomérations) devront être précisées avec les partenaires : pas d'adhésion possible à l'IDG ? Pas de participation à l'Assemblée Générale, au Comité d'orientation et Comité exécutif ? Ce point est à discuter dans le cadre du CST.

2.2.5 S2. Estimation des moyens nécessaires

Pour rappel, l'évaluation a été faite en différenciant :

- les « activités de mise en place de l'IDG » (supposées se dérouler uniquement la première année, ceci pour faciliter la présentation) des « activités courantes » qui se déroulent sur les 4 ans.

- la gestion de l'IDG, les projets et les projets référentiels (la catégorie de chaque activité est précisé en annexe)

Le coût de l'acquisition des référentiels est une approximation et dépendra de l'évolution des projets, des priorités données par le comité exécutif, de la possibilité de financement par le FEDER.

Cette estimation est faite sur 4 ans. Les coûts d'activité courante sont ensuite annualisés. Il s'agit ici d'un récapitulatif global et non d'une planification des projets.

Détail par type d'activités

	Activités de mise en place de l'IDG		Activités courantes par an, y compris 1ère année	
	Coût externe	ETP	Coût externe	ETP
Gestion de l'IDG	15 k€	0,4	5 k€	0,7
Projets	50 k€	0,5	100 k€	2,9
Pilotage, suivi acquisition référentiels			468 k€	0,9
TOTAL	65 k€	0,9	573 k€	4,5

Coût total (coût externe + ETP)

	Coût externe		ETP
	Gestion + projets	Référentiels	
1ère année	170 k€	468 k€	5,3
année suivante	105 k€	468 k€	4,5
Total sur 4 ans	485 k€	1 870 k€	18,8
	2 355 k€		

La première année correspond aux activités de mise en place de l'IDG et aux activités courantes.

Les années suivantes correspondent uniquement aux activités courantes. On rappelle que les activités courantes correspondent à la gestion de l'IDG aux projets et aux projets référentiels moyennés par an sur la période de 4 ans.

Coût total (coût externe + ETP monétarisé)

	Coût externe		ETP	
	Gestion + projets	Référentiels	Min (ETP interne)	Max (prestation)
1ère année	170 k€	468 k€	320 k€	534 k€
année suivante	105 k€	468 k€	269 k€	448 k€
Total sur 4 ans	485 k€	1 870 k€	1 126 k€	1 877 k€
	2 355 k€			

Le coût total est donc compris entre 3 481 k€ et 4 232 k€ .

La monétarisation des ETP est faite selon les hypothèses de calcul présentées au paragraphe 1.3.2.

Selon les montants indiqués ci-dessus, il est important de noter que l'externalisation d'ETP représentera un surcoût pour les financeurs.

2.2.6 S2. Financement

L'État et la Région financent la part de ce scénario correspondant aux moyens nécessaires pour la mise en place du scénario I.

Financement de la mise en place de l'IDG :

La mise en place de l'IDG est financée par l'État et la Région car elle est identique à celle du scénario I.

Financement des activités courantes par an :

Il est proposé que les Départements et les Communautés d'Agglomération se partagent de façon identique le financement du surplus par rapport au scénario I, ce qui correspond à la ligne « Reste à financer » dans le tableau ci-dessous. Les collèges décideront comment partager le financement entre les membres.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente une répartition égale entre les membres d'un même collège : un dixième pour chaque département et 1/23ème pour chaque Comités d'agglomération.

Une autre répartition pourrait être selon la population de chaque territoire, comme cela a été évoqué en CST du 1^{er} décembre 2016.

	Coût externe					Coût total en monétarisant les ETP	
	ETP	Gestion de l'IDG	Projets	Référentiels	Total	Avec coût ETP Min	Avec coût ETP Max
Etat + Région	3,10	5 k€	83 k€	205 k€	293 k€	479 k€	603 k€
Reste à financer	1,4	0 €	18 k€	263 k€	280 k€	363 k€	418 k€
Les départements	0,7	0 €	9 k€	131 k€	140 k€	181 k€	209 k€
<i>Chaque département</i>	<i>0,1</i>	<i>0 €</i>	<i>900 €</i>	<i>13 150 €</i>	<i>14 000 €</i>	<i>18 150 €</i>	<i>20 900 €</i>
Les CA	0,7	0 €	9 k€	131 k€	140 k€	181 k€	209 k€
<i>Chaque CA</i>	<i>0,03</i>	<i>0 €</i>	<i>380 €</i>	<i>5 750 €</i>	<i>6 100 €</i>	<i>7 900 €</i>	<i>9 100 €</i>

2.2.7 S2. MOFF et risques induits

2.2.7.1 Forces (avantages)

Pérennité du dispositif, si son financement dépend d'un plus grand nombre d'organismes (même si on peut craindre qu'il faille consacrer du temps à relancer et convaincre les divers financeurs).

Ressources financières plus importantes et diversifiées

Panel de services plus développé

Acquisition mutualisée permettant des rationalisations de coûts par rapport à des acquisitions de données et mise en œuvre de projets individuels par les membres du Comité exécutif en dehors de l'IDG

2.2.7.2 Faiblesses (inconvenients)

Délai de signature de la convention entre toutes les parties prenantes, nécessité de convaincre départements et agglomérations

Difficultés prévisibles dans la mise au point et la gouvernance du dispositif

Risque de lourdeur administrative

Gouvernance plus difficile du fait du grand nombre d'organismes impliqués dans la décision

Débat sur le fait de savoir si ce scénario est envisageable avec un nombre restreint de départements

2.2.7.3 Opportunités

Idem scénario précédent

2.2.7.4 Menaces

Aucune menace n'a été identifiée sur le scénario 2.

2.2.7.5 Risques

Tous les financeurs souhaiteront probablement participer au comité exécutif. Soit le comité exécutif aura du mal à prendre des décisions s'il comprend tous les financeurs, soit il risque d'être difficile d'imposer des décisions financières à des collectivités qui n'auront pas participé à la prise de décision.

Certains départements préfèrent financer une animation et des actions à leur niveau, sans s'impliquer aussi dans l'IDG régionale.

De façon plus générale, possibilité que quelques collectivités refusent de s'impliquer dans le dispositif (Départements, Agglomérations). Comment gérer l'absence d'un financeur ?

2.3 Scénario 2A: IDG plus ambitieuse portée par l'Etat et la Région, services additionnels limités à l'animation

2.3.1 S2A. Principes

L'idée ici est de présenter aux décideurs une variante du scénario 2 qui n'inclut pas les services additionnels avec des coûts externes. Il conserve le même nombre d'ETP (4,5) permettant ainsi de conduire des actions d'animation, d'assistance et piloter des projets qui seront financés par un tour de table entre les partenaires de l'IDG.

109 jours d'animateur ou d'administrateur seront ainsi à affecter après validation par les financeurs.

Par rapport au scénario 2, les services absents du scénario 2A sont :

- La production de référentiel
- Acquisition de données de références complémentaires
- Assistance juridique
- Possibilité de prévoir d'autres modules métier que celui du cadastre sur la plateforme

Les compléments par rapport au scénario 1 :

- Un accompagnement plus important des structures de niveau infra-régional par l'IDG
- 4 groupes "Coproductio/n/ homogénéisation de données thématiques"
- Assistance pour le lancement de la numérisation du cadastre dans 5 Départements

2.3.2 S2A. Détail des services proposés par l'IDG

Pour les compléments par rapport au scénario 1 : même description des services que dans le scénario 2.

2.3.3 S2A. Modalités de mise en œuvre

Idem que dans le scénario 2.

2.3.4 S2A. Aspects concernant l'organisation, la gouvernance, la structure

Idem que dans le scénario 2.

2.3.5 S2A. Estimation des moyens nécessaires

On trouvera en annexe un tableau détaillé des moyens nécessaires.

Pour rappel, l'évaluation a été faite en différenciant :

- les « activités de mise en place de l'IDG » (supposées se dérouler uniquement la première année, ceci pour faciliter la présentation) des « activités courantes » qui se déroulent sur les 4 ans.
- la gestion de l'IDG, les projets et les projets référentiels (la catégorie de chaque activité est précisée en annexe)

Le coût de l'acquisition des référentiels est une approximation et dépendra de l'évolution des projets, des priorités données par le comité exécutif, de la possibilité de financement par le FEDER.

Cette estimation est faite sur 4 ans. Les coûts d'activité courante sont ensuite annualisés. Il s'agit ici d'un récapitulatif global et non d'une planification des projets.

Détail par type d'activités

	Activités de mise en place de l'IDG (1ère année)		Activités courantes par an (y compris 1ère année)	
	Coût externe	ETP	Coût externe	ETP
Gestion de l'IDG	15 k€	0,4	5 k€	0,7
Projets	50 k€	0,5	83 k€	2,9
Pilotage, suivi acquisition référentiels			205 k€	0,9
TOTAL	65 k€	0,9	293 k€	4,5

Coût total (coût externe + ETP)

	Coût externe		ETP
	Gestion + projets	Référentiels	
1ère année	153 k€	205 k€	5,3
année suivante	88 k€	205 k€	4,5
Total sur 4 ans	315 k€	820 k€	18,8
	1 235 k€		

La première année correspond aux activités de mise en place de l'IDG et aux activités courantes.

Les années suivantes correspondent uniquement aux activités courantes. On rappelle que les activités courantes correspondent à la gestion de l'IDG aux projets et aux projets référentiels moyennés par an sur la période de 4 ans.

Coût total (coût externe + ETP monétarisé)

	Coût externe		ETP	
	Gestion + projets	Référentiels	Min (ETP interne)	Max (prestation)
1ère année	153 k€	205 k€	320 k€	534 k€
année suivante	88 k€	205 k€	269 k€	448 k€
Total sur 4 ans	315 k€	820 k€	1 126 k€	1 877 k€
	1 235 k€			

Le coût total est donc compris entre 2 361 k€ et 3 112 k€ .

La monétarisation des ETP est faite selon les hypothèses de calcul présentées au paragraphe 1.3.2.

Selon les montants indiqués ci-dessus, il est important de noter que l'externalisation d'ETP représentera un surcoût pour les financeurs.

2.3.6 S2A. Financement

L'État et la Région financent la part de ce scénario correspondant aux moyens nécessaires pour la mise en place du scénario I.

Financement de la mise en place de l'IDG :

La mise en place de l'IDG est financée par l'État et la Région car elle est identique à celle du scénario I.

Financement des activités courantes par an :

Il est proposé que les Départements et les Communautés d'Agglomération se partagent de façon identique le financement du surplus par rapport au scénario I, ce qui correspond à la ligne « Reste à financer » dans le tableau ci-dessous. Les collèges décideront comment partager le financement entre les membres.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente une répartition égale entre les membres d'un même collège : un dixième pour chaque département et 1/23ème pour chaque Comités d'agglomération.

Une autre répartition pourrait être selon la population de chaque territoire, comme cela a été évoqué en CST du 1^{er} décembre 2016.

	Coût externe					Coût total en monétarisant les ETP	
	ETP	Gestion de l'IDG	Projets	Référentiels	Total	Avec coût ETP Min	Avec coût ETP Max
Etat + Région	3,10	5 k€	83 k€	205 k€	293 k€	479 k€	603 k€
Reste à financer	1,4	0 €	0 k€	0 k€	0 k€	83 k€	138 k€
Les départements	0,7	0 €	0 k€	0 k€	0 k€	41 k€	69 k€
<i>Chaque département</i>	<i>0,1</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>4 150 €</i>	<i>6 900 €</i>
Les CA	0,7	0 €	0 k€	0 k€	0 k€	41 k€	69 k€
<i>Chaque CA</i>	<i>0,03</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>0 €</i>	<i>1 800 €</i>	<i>3 000 €</i>

2.3.7 S2A. MOFF et risques induits

L'analyse ne présente ici que les spécificités liées au scénario A2 par rapport au scénario 2 précédemment présenté.

2.3.7.1 Forces (avantages)

Adhésion des financeurs au projet facilitée au regard des coûts affichés.

2.3.7.2 Faiblesses (inconvénients)

L'acquisition ou production de données de référence nécessite de mettre en place un financement par tour de table : travail supplémentaire et délais plus long.

2.3.7.3 Opportunités

Idem scénario 2

2.3.7.4 Menaces

Aucune menace spécifique n'est identifiée pour le scénario 2A.

2.3.7.5 Risques

Ne pas pouvoir financer les projets d'acquisition et production de données (tour de table).

2.4 Scénario 2B : IDG plus ambitieuse portée par l'Etat et la Région, services additionnels limités à l'animation et projets (sans production/acquisition de données de référence)

2.4.1 S2B. Principes

L'idée est de présenter aux décideurs une variante du scénario 2 qui n'inclut pas le financement de référentiels additionnels, mais prend en compte le financement d'autres projets ou services : de fait le S2B est moins coûteux que le S2, mais les référentiels restent à financer par ailleurs par des tours de tables, les autres projets et services éventuels étant pris en compte dans le financement. Il conserve le même nombre d'ETP (4,5) permettant ainsi de conduire des actions d'animation, d'assistance et piloter des projets qui seront financés par un tour de table entre les partenaires de l'IDG.

77 jours d'animateur ou d'administrateur seront ainsi à affecter après validation par les financeurs.

Les services proposés dans le scénario 2 et absents du scénario 2B sont :

- La production de référentiels complémentaires
- L'acquisition de données de références complémentaires

Services additionnels par rapport au scénario 1 :

- Un accompagnement plus important des structures de niveau infra-régional par l'IDG
- 4 groupes "Coproductio/n/ homogénéisation de données thématiques
- Assistance pour le lancement de la numérisation du cadastre dans 5 Départements.
- Assistance juridique
- Possibilité de prévoir d'autres modules métier que celui du cadastre sur la plate-forme.

2.4.2 S2B. Détail des services proposés par l'IDG

Pour les compléments par rapport au scénario 1 : même description des services que dans le scénario 2.

2.4.3 S2B. Modalités de mise en œuvre

Idem que dans le scénario 2.

2.4.4 S2B. Aspects concernant l'organisation, la gouvernance, la structure

Idem que dans le scénario 2.

2.4.5 S2B. Estimation des moyens nécessaires

On trouvera en annexe un tableau détaillé des moyens nécessaires.

Pour rappel, l'évaluation a été faite en différenciant :

- les « activités de mise en place de l'IDG » (supposées se dérouler uniquement la première année, ceci pour faciliter la présentation) des « activités courantes » qui se déroulent sur les 4 ans.
- la gestion de l'IDG, les projets et les projets référentiels (la catégorie de chaque activité est précisée en annexe)

Le coût de l'acquisition des référentiels est une approximation et dépendra de l'évolution des projets, des priorités données par le comité exécutif, de la possibilité de financement par le FEDER.

Cette estimation est faite sur 4 ans. Les coûts d'activité courante sont ensuite annualisés. Il s'agit ici d'un récapitulatif global et non d'une planification des projets.

Détail par type d'activités

	Activités de mise en place de l'IDG (1ère année)		Activités courantes par an (y compris 1ère année)	
	Coût externe	ETP	Coût externe	ETP
Gestion de l'IDG	15 k€	0,4	5 k€	0,7
Projets	50 k€	0,5	100 k€	2,9
Pilotage, suivi acquisition référentiels			205 k€	0,9
TOTAL	65 k€	0,9	310 k€	4,5

Coût total (coût externe + ETP)

	Coût externe		ETP
	Gestion + projets	Référentiels	
1ère année	170 k€	205 k€	5,3
année suivante	105 k€	205 k€	4,5
Total sur 4 ans	485 k€	820 k€	18,8
	1 305k€		

La première année correspond aux activités de mise en place de l'IDG et aux activités courantes.

Les années suivantes correspondent uniquement aux activités courantes. On rappelle que les activités courantes correspondent à la gestion de l'IDG aux projets et aux projets référentiels moyennés par an sur la période de 4 ans.

Coût total (coût externe + ETP monétarisé)

	Coût externe		ETP	
	Coût externe	ETP	Min (ETP interne)	Max (prestation)
1ère année	170 k€	205 k€	320 k€	534 k€
année suivante	105 k€	205 k€	269 k€	448 k€
Total sur 4 ans	485 k€	820 k€	1 126 k€	1 877 k€
	1305 k€			

Le coût total est donc compris entre 2 431 k€ et 3 182 k€ .

La monétarisation des ETP est faite selon les hypothèses de calcul présentées au paragraphe 1.3.2.

Selon les montants indiqués ci-dessus, il est important de noter que l'externalisation d'ETP représentera un surcoût pour les financeurs.

2.4.6 S2B. Financement

L'État et la Région financent la part de ce scénario correspondant aux moyens nécessaires pour la mise en place du scénario I.

Financement de la mise en place de l'IDG :

La mise en place de l'IDG est financée par l'État et la Région car elle est identique à celle du scénario I.

Financement des activités courantes par an :

Il est proposé que les Départements et les Communautés d'Agglomération se partagent de façon identique le financement du surplus par rapport au scénario I, ce qui correspond à la ligne « Reste à financer » dans le tableau ci-dessous. Les collèges décideront comment partager le financement entre les membres.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente une répartition égale entre les membres d'un même collège : un dixième pour chaque département et 1/23ème pour chaque Comités d'agglomération.

Une autre répartition pourrait être selon la population de chaque territoire, comme cela a été évoqué en CST du 1^{er} décembre 2016.

	Coût externe					Coût total en monétarisant les ETP	
	ETP	Gestion de l'IDG	Projets	Référentiels	Total	Avec coût ETP Min	Avec coût ETP Max
Etat + Région	3,1	5 k€	83 k€	205 k€	293 k€	479 k€	603 k€
Reste à financer	1,4	0 €	18 k€	0 k€	18 k€	100 k€	155 k€
Les départements	0,7	0 €	9 k€	0 k€	9 k€	50 k€	78 k€
<i>Chaque département</i>	<i>0,1</i>	<i>0 €</i>	<i>900 €</i>	<i>0 €</i>	<i>900 €</i>	<i>5 000 €</i>	<i>7 800 €</i>
Les CA	0,7	0 €	9 k€	0 k€	9 k€	50 k€	78 k€
<i>Chaque CA</i>	<i>0,03</i>	<i>0 €</i>	<i>380 €</i>	<i>0 €</i>	<i>380 €</i>	<i>2 200 €</i>	<i>3 400 €</i>

2.4.7 S2B. MOFF et risques induits

L'analyse ne présente ici que les spécificités liées au scénario A2 par rapport au scénario 2 précédemment présenté.

2.4.7.1 Forces (avantages)

Adhésion des financeurs au projet facilitée au regard des coûts affichés.

Par rapport aux scénarios 2A, deux services supplémentaires : assistance juridique et modules supplémentaires pour la plateforme.

2.4.7.2 Faiblesses (inconvenients)

L'acquisition ou production de données de référence nécessitant nécessite de mettre en place un financement par tour de table : travail supplémentaire et délais plus long.

2.4.7.3 Opportunités

Idem au scénario 2.

2.4.7.4 Menaces

Aucune menace spécifique n'est identifiée pour le scénario 2B.

2.4.7.5 Risques

Ne pas pouvoir financer les projets d'acquisition et production de données (tour de table).

2.5 Comparaison du scénario S2 et de ses variantes S2A et S2B

Tableau récapitulatif des services et des coûts annuels des scénarios 2, 2A et 2B.

SERVICES	S2	S2A	S2B
Services de base (cf. scénario 1)	x	x	x
<i>Complété par :</i>			
- Un accompagnement plus important des structures de niveau infra-régional par l'IDG	x	x	x
- 4 groupes "Coproductio/ homogénéisation de données thématiques	x	x	x
- La production de référentiels additionnels	x		
- Acquisition de données de références additionnelles	x		
- Assistance pour le lancement de la numérisation du cadastre dans les 5 Départements concernés	x	x	x
- Accompagnement juridique	x		x
- Possibilité de prévoir d'autres modules métier que celui du cadastre sur la plate-forme.	x		x
COUT			
Coût annuel pour les départements	De 18 150 € à 20 900 €	De 4 150 € à 6 900 €	De 5 000 € à 7 800 €
Coûts annuel pour les agglomérations	De 7 000 € à 8050 €	De 1 600 € à 2 650 €	De 1 950 € à 3 000 €

2.6 Scénario 3 : IDG plus ambitieuse portée par une association à créer

2.6.1 S3. Principes

Comme le scénario 2, ce scénario est ambitieux dans les services proposés, mais il propose en plus la création d'une structure support de type association qui gère l'IDG

Services offerts :

- identique au scénario 2 avec en plus la mise en place de l'association, structure support qui gère l'IDG

Structure support :

- création d'une structure support de type association.

Financement :

- l'Etat et la Région prennent en charge un montant égal au coût du scénario 1
- la différence de coût et de charge de travail entre les scénarios 1 et 2 doit être prise en charge par les partenaires

2.6.2 S3. Détails des services proposés par l'IDG

Les services de base et services étendus sont identiques à ceux du scénario 2 avec en plus une association structure support qui gère l'IDG

2.6.3 S3. Modalités de mise en œuvre

- L'étape
- Signature d'une convention entre l'Etat et la Région
- Est complété par
 - Élaboration de projets de statuts d'une association
 - Sollicitation des acteurs publics pour engagement d'adhésion
 - Création de l'association, dépôt des statuts
 - Recherche de locaux
 - Recrutement et mise à disposition de personnel
- Autres étapes sans changement

2.6.4 S3. Aspects concernant l'organisation, la gouvernance, la structure

Dans ce scénario, on peut retenir, soit le terme de « partenaire », soit celui d'adhérent à l'association. L'adhésion peut être ou non conditionnée par le paiement d'un droit d'adhésion.

Spécificités du pilotage :

- L'adhésion à l'association est un préalable pour devenir Partenaire
- Constitution d'une association
- L'assemblée générale joue un rôle formel (différence avec les scénarios précédents)
- Le comité d'orientation dispose des prérogatives du conseil d'administration de l'association et agit sous contrôle de l'assemblée générale.

- Le comité exécutif dispose des prérogatives du bureau de l'association et agit sous contrôle du comité d'orientation
- Un secrétariat technique formé d'une équipe restreinte de techniciens de l'IDG ayant pour fonction de préparer les dossiers à présenter au comité d'orientation et au comité exécutif

Notre proposition pour la composition du Comité d'orientation est identique à celle faite dans le scénario 2 :

- Région
- Deux représentants du collège des départements
- Deux représentants du collège des Agglomérations
- Un représentant du collège des Communautés de Communes
- Etat (SGARE / DREAL)
- Un représentant du collège des DDT
- Un représentant des autres services de l'Etat
- Un représentant des autres organismes régionaux
- Un représentant des agences d'urbanisme ou des SCOT
- Un représentant des Parcs naturels régionaux ou de la sphère environnementale

Les conséquences du refus d'un acteur de participer au collège le concernant et de contribuer financièrement (voir paragraphe "Financement", ci-dessous) à l'IDG devront être précisées avec les partenaires : pas d'adhésion possible à l'IDG ? Pas de participation à l'Assemblée Générale, au Comité d'orientation et Comité exécutif ? D'autres conséquences sont envisageables à décider en accord avec le CST.

2.6.5 S3. Estimation des moyens nécessaires

On trouvera en annexe un tableau détaillé des moyens nécessaires.

La structure support de type association

Dans le scénario 1 et 2, une partie de la charge de travail (encadrement, secrétariat, etc.) et les frais de fonctionnement quotidiens (photocopieur, téléphonie, déplacement, etc.) ne sont pas comptabilisés puisque supportés par la structure support (Région, ou Etat/Région). Ce scénario implique une prise en charge complète de ces frais par l'association, frais qui doivent être subventionnés par les pilotes de l'IDG.

La charge de travail d'animation et d'administration allouée à l'IDG est identique à celle du scénario 2. Mais le fonctionnement en association nécessite le recrutement d'un agent administratif à mi-temps pour la gestion administrative et financière de l'association, ainsi qu'un directeur pour encadrer l'IDG.

Des coûts externes doivent être provisionnés pour la location de bureaux et les charges fixes qui ne seront plus prises en compte par la Région et/ou l'Etat, ainsi que la prise en charge salariale de l'agent administratif et d'un directeur.

Coût liés à la structure support de type « association »

Action	Démarrage IDG	Fonct. annuel	ETP	Commentaires
Assistance juridique statuts	10 000 €			
Loyer et charges annuelles du local		20 000 €		
Charges fixes association		50 000 €		
Direction de l'IDG			0,5 ETP	Salaire ½ ETP A voir si l'autre ½ ETP peut être dédié à l'animation
Gestion annuelle de l'association			0,5 ETP	Salaire 1/2 ETP
TOTAL SCENARIO 3	10 000 €	70 000 €	1 ETP	

On évalue ici le coût des moyens humains supplémentaires à 60 k€, auquel on doit ajouter les frais de structure de 70 k€. Ainsi, il faut ajouter 130 k€ annuel aux coûts du scénario 2 pour assumer les frais de gestion de l'association en activité courante et 10 k€ pour sa mise en place.

Coûts globaux

De même que précédemment, l'évaluation a été faite en différenciant :

- les « activités de mise en place de l'IDG » (supposées se dérouler uniquement la première année, ceci pour faciliter la présentation) des « activités courantes » qui se déroulent sur les 4 ans.
- la gestion de l'IDG, les projets et les projets référentiels (la catégorie de chaque activité est précisée en annexe)

Le coût de l'acquisition des référentiels est une approximation et dépendra de l'évolution des projets, des priorités données par le comité exécutif, de la possibilité de financement par le FEDER.

Cette estimation est faite sur 4 ans. Les coûts d'activité courante sont ensuite annualisés. Il s'agit ici d'un récapitulatif global et non d'une planification des projets.

Détail par type d'activités

	Activités de mise en place de l'IDG 1ère année		Activités courantes par an, y compris 1ère année	
	Coût externe	ETP	Coût externe	ETP
Gestion de l'IDG	25 k€	0,4	75 k€	1,7
Projets	50 k€	0,5	100 k€	2,9
Pilotage, suivi acquisition référentiels			468 k€	0,9
TOTAL	75 k€	0,9	643 k€	5,5

Coût total (coût externe + ETP)

	Coût externe		ETP
	Gestion + projets	Référentiels	
1ère année	250 k€	468 k€	6,3
année suivante	175 k€	468 k€	5,5
Total sur 4 ans	775 k€	1 870 k€	22,8
	2 645 k€		

Coût total (coût externe + ETP monétarisé)

	Coût externe		ETP
	Gestion + projets	Référentiels	
1ère année	250 k€	468 k€	380 k€
année suivante	175 k€	468 k€	329 k€
Total sur 4 ans	775 k€	1 870 k€	1 366 k€
	2 645 k€		

Le coût total est donc évalué à 4 011 k€ .

2.6.6 S3. Financement

L'État et la Région financent la part de ce scénario correspondant aux moyens nécessaires pour la mise en place du scénario I.

Financement de la mise en place de l'IDG :

La mise en place de l'IDG est financée par l'État et la Région car elle est identique à celle du scénario I.

Financement des activités courantes par an :

Il est proposé que les Départements et les Communautés d'Agglomération se partagent de façon identique le financement du surplus par rapport au scénario I, ce qui correspond à la ligne « Reste à financer » dans le tableau ci-dessous. Les collègues décideront comment partager le financement entre les membres.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous présente une répartition égale entre les membres d'un même collège : un dixième pour chaque département et 1/23ème pour chaque Comités d'agglomération.

Une autre répartition pourrait être selon la population de chaque territoire, comme cela a été évoqué en CST du 1^{er} décembre 2016.

	ETP	Coût externe				Coût total en monétarisant les ETP
		Gestion de l'IDG	Projets	Référentiels	Total	
Etat + Région	3,10	5 000 k€	83 k€	205 k€	293 k€	479 k€
<i>Reste à financer</i>	<i>2,4</i>	<i>70 000 k€</i>	<i>18 k€</i>	<i>263 k€</i>	<i>350 k€</i>	<i>493 k€</i>
Les départements	1,2	35 000 k€	9 k€	131 k€	175 k€	246 k€
<i>Chaque département</i>	<i>0,1</i>	<i>3 500 k€</i>	<i>0,9 k€</i>	<i>13 150 €</i>	<i>17 500 €</i>	<i>24 650 €</i>

Les CA	1,2	35 000 k€	9 k€	131 k€	175 k€	246 k€
Chaque CA	0,05	1 550 €	380 €	5 750 €	7 650 €	10 750 €

2.6.7 S3. MOFF et risques induits

2.6.7.1 Forces (avantages)

Le financement plus diversifié que dans le scénario précédent, si l'adhésion est payante et si le montant de la cotisation est significatif.

L'association dispose d'une autonomie financière apportant un fonctionnement globalement plus simple.

Le Président de l'association incarne la structure et la démarche qui est bien identifiée du point de vue institutionnel.

Les recrutements seront plus faciles, car ils seront gérés par l'association par des contrats de droits privés.

L'ensemble des agents de l'IDG sera situé dans un seul organisme, ce qui rend plus efficace le travail.

Le fonctionnement de l'association offre également un dynamisme accru du fait d'une chaîne décisionnelle courte.

2.6.7.2 Faiblesses (inconvénients)

Il y a des frais supplémentaires :

- Recherche de locaux, recrutement de personnel
- Frais de gestion des adhésions et des instances de l'association, charges fixes et déplacements...

A budget égal, le scénario 3 permettra de conduire moins d'actions et de projets que dans le scénario 2 car une partie du budget sera consommée par les frais de gestion : ou alors, il faudra un budget plus important pour assurer dans le scénario 3 les mêmes actions que dans le scénario 2.

2.6.7.3 Opportunités

Idem scénario précédent

La visibilité du portage Etat-Région et éventuellement collectivités sera plus forte.

2.6.7.4 Menaces:

Aucune menace spécifique au scénario 3 n'a été identifiée.

2.6.7.5 Risques:

Risque de réduire de façon importante le nombre d'ayants-droits si l'adhésion (payante et pour un montant de cotisation significatif) est un préalable à l'accès aux services.

L'avantage de disposer de plus de souplesse dans le recrutement est compensé par le surcoût important de gestion et de direction de l'association. Ce surcoût va consommer 1 ETP pour faire vivre l'association. Donc, soit il faudra un budget plus important à services équivalents, soit à budget équivalent, 1 ETP sera perdu et 70 k€ pour les projets (par an).

3 CONCLUSION

Les conclusions définitives du présent rapport seront rédigées à l'issue des échanges de la réunion du 26 janvier 2017 et de la discussion des différents scénarios avec les financeurs potentiels.

4 ANNEXES

4.1 Glossaire

Administrateur : personne financée ou employée par l'Etat, la Région ou des partenaires* et ayant pour mission de suivre et gérer le bon fonctionnement de la plateforme et des outils qui y sont liés. Elle a également à charge l'intégration et la gestion des données de référence mutualisées.

Animation : l'animation ou actions d'animation regroupent l'ensemble des projets et actions mises en œuvre via l'IDG*, ayant pour objectif de développer la mise en réseau des acteurs et favoriser l'échange et le partage des informations, des données, des connaissances, des expériences et des bonnes pratiques. Elle s'appuie pour cela sur la plateforme et les outils techniques de l'IDG* et des partenaires*.

Animateur : personne financée ou employée par l'Etat, la Région ou des partenaires* et ayant pour mission de conduire des actions d'animations* en accord avec les principes de l'IDG*. Elle favorise ainsi la coordination des acteurs et leur mise en réseau.

Groupe de travail « Projet » : un projet s'entend comme une démarche organisationnelle initiée par l'Etat, la Région et/ou les partenaires* via l'IDG pour atteindre un objectif précis défini dans une lettre de mission.

Chaque projet est conduit par un groupe de travail « projet », coordonné par un animateur et piloté par une équipe projet restreinte. Il peut également, dans le cas d'engagements financiers s'appuyer sur un maître d'ouvrage délégué et un comité des financeurs.

Selon les objectifs fixés, la durée d'un projet peut être limitée à une période ou non.

IDG : la notion d'Infrastructure de Données Géographiques (IDG) ou son synonyme Infrastructure de Données Spatiales (IDS) s'entend ici au sens large, selon la définition du site Wikipédia (https://fr.wikipedia.org/wiki/Infrastructure_de_donn%C3%A9es_spatiales).

Elle regroupe:

- les aspects techniques de la démarche (plateforme*) liés à l'hébergement de données et aux services informatiques associés
- les aspects de coordination et coopération du réseau d'acteurs et les actions qui y sont liées (animation, communication, veille, etc.).

Au niveau de la région Grand Est, l'IDG est aussi appelée "Coopération pour l'Information Géographique du Grand Est".

Partenaire : dans le présent document, le terme de partenaire désigne les acteurs qui signent l'acte d'adhésion à l'IDG* régionale. En fonction du scénario final retenu, lors de la mise en œuvre de l'IDG* et de la rédaction des conventions, une différenciation pourra si nécessaire être apportée.

Plateforme : bien que cela soit réducteur, dans un souci de clarté, dans le présent document la notion de plateforme (ou plateforme technique) s'entend comme l'ensemble des outils techniques permettant la mise en œuvre des services en ligne de partage et de diffusion de l'information liée à l'IDG* régionale. On y retrouve notamment le site éditorial et collaboratif, ainsi que les services OGC (WMS, WMFS, CSW, etc.) et les modules techniques qui permettent leur accessibilité et leur gestion.

Services de bases ou « socle » : actions et projets considérés comme prioritaires par l'Etat et la Région et financés entièrement par ces 2 structures. Ils sont constitués à minima par la mise en œuvre et la coordination de la plateforme régionale numérique (cf. loi NOTRe du 7 août 2015).

Le périmètre des services socle peut varier selon les scénarios proposés.

Services étendus: actions et projets venant compléter les services socle* et dont la mise en œuvre associe une contribution des partenaires* de l'IDG*.

Le périmètre des services étendus peut varier selon les scénarios proposés.

Secrétariat technique : aussi appelé "équipe projet" dans d'autres IDG*, le secrétariat technique, constitué de représentants de l'Etat et de la Région a pour rôle d'assurer le bon fonctionnement de l'IDG*. Il organise et coordonne notamment les instances et les groupes de travail fonctionnels de la coopération.

4.2 Tableau des services offerts par scénarios

Services offerts	Type	S1	S2	S2A	S2B	S3	Mise en place de l'IDG		Activités courante	
							Jours Total	Coût externe	Jours Total	Coût externe
Une gouvernance	Gestion de l'IDG	X	X	X	X	X	8	0 €	21	5 000 €
Une structure support de type association	Gestion de l'IDG					X		10 000 €	180	80 000 €
Une animation générale du dispositif	Gestion de l'IDG	X	X	X	X	X		0 €	24	0 €
Animation pour la mise en réseau, partage d'expérience (organisation de journées d'animation)	Projet	X	X	X	X	X		0 €	48	0 €
Un groupe fonctionnel "Inspire – métadonnées" (animation, veille et formation)	Projet	X	X	X	X	X		0 €	60	5 000 €
Un suivi des démarches infra-régionales	Gestion de l'IDG	X	X	X	X	X		0 €	12	0 €
Une assistance / accompagnement (4 jours par structure pour 8 structures) [De base]	Projet	X	X	X	X	X		0 €	32	0 €
Une assistance / accompagnement (4 jours par structure pour 16 structures) [Additionnel]	Projet		X	X	X	X		0 €	64	0 €
Une veille technologique sur outil et autres IDG et la participation aux journées nationales concernant les IDG	Gestion de l'IDG	X	X	X	X	X		0 €	24	0 €
4 groupes "Coproductio/ homogénéisation de données thématiques	Projet		X	X	X	X			60	0 €
Une plateforme IG conforme INSPIRE (catalogue, cartographie interactive, services web, téléchargement)	Projet	X	X	X	X	X	75	45 000 €		

Une mise à niveau de la plateforme, lorsque nécessaire, assistance, maintenance et hébergement	Projet	X	X	X	X	X			0	52 500 €
La formation des partenaires à la plate-forme	Projet	X	X	X	X	X	12	5 000 €	12	15 000 €
Données publiées et droits des partenaires mis à jour (avec contribution des partenaires)	Projet	X	X	X	X	X			120	0 €
Productions de modules métiers additionnels	Projet		X		X	X			25	7 500 €
Un site internet d'information	Gestion de l'IDG	X	X	X	X	X	26	15 000 €	4	0 €
Un dispositif de communication (présentation partenaire, actus du site, lettre d'information, twitter/facebook)	Gestion de l'IDG	X	X	X	X	X	24	0 €	36	0 €
Un annuaire des partenaires	Gestion de l'IDG	X	X	X	X	X	10	0 €	10	0 €
Pilotage de projets initiés par l'IDG	Projet	X	X	X	X	X			72	10 000 €
Suivi de projets initiés par les partenaires	Projet	X	X	X	X	X			6	0 €
Production de référentiel [De base]	Projet référentiel	X	X	X	X	X			52	180 000 €
Production de référentiel [Additionnel]	Projet référentiel		X			X			52	100 000 €
Acquisition de référentiels existants [De base]	Projet référentiel	X	X	X	X	X			25	25 000 €
Acquisition de référentiels [Additionnel]	Projet référentiel		X			X			25	162 500 €
Assistance juridique	Projet		X		X	X			17	10 000 €
Assistance pour le lancement de la numérisation du cadastre dans les 5 départements concernés	Projet		X	X	X	X			5	0 €

4.3 Tableau récapitulatif du contenu des CPER des 3 anciennes régions

Les montants indiqués ne concernent pas que l'IDG et il convient de rappeler qu'il s'agit d'intentions.

Région	Volet	Part IDG envisageable	Total (M€)	Etat	Région	Autres	Objet	Commentaires
Alsace	Numérique	0,60	0,82	0,20	0,40	Dépt Bas-Rhin : 0,22	Contribuer au développement de plates-formes de mutualisation de l'information géographique (SIG)	Développement de CIGAL et de la coopération Etat-Région-IGN
Lorraine	Territorial	0,60	0,60	0,30	0,30	-	Se doter des outils de connaissance, d'animation et d'action sur les territoires. Soutien à l'observation et la connaissance du territoire	Mise en œuvre d'une plate-forme partenariale d'échange de données géographiques
	Numérique		3,72	0,72	3,00	-	Structurer et renforcer le développement de la filière numérique	Mise en œuvre de projets structurants propices au développement de l'écosystème numérique, notamment mutualisation de données géo-référencées
Champagne-Ardenne	Numérique	0,60	3,72	0,52	0,20	Crédits Européens : 3	Gouvernance du numérique, actualisation de la SCoRAN et évolution de l'écosystème numérique	Mise en œuvre d'une plate-forme partenariale d'échange de données géographiques

4.4 Tableau détaillé de la charge et des coûts du scénario I

Thème	Action	Mode de calcul	Mise en place de l'IDG			Gestion courante (par an)			Projets (par an)		
			Anim	Adt	Cout externe	Anim	Adt	Cout externe	Anim	Adt	Cout externe
Plateforme geOrchestra	Elaboration du cahier des charges pour l'évolution et la maintenance de geOrchestra	10j animateur + 5j administrateur	10	5							
	Consultation pour le choix du prestataire	10j animateur + 5j administrateur	10	5							
	Suivi marché, recette et évolution de geOrchestra, Assistance, maintenance et hébergement	5j animateur + 40j administrateur, coût de mise en place et hébergement	5	40	45 000 €			52 500 €			
	Formation des acteurs à la plate-forme	3 sessions d'une journée : 3j de préparation (administrateur) + 3j de formation de partenaires, et suivi de l'animateur	6	6	5 000 €	6	6	15 000 €			
	Maintenance et administration de la plateforme et des données, gestion administrative	2j/mois animateur + 8j/mois administrateur				24	96				

Communication autour de l'IDG	Suivi du prestataire CMS, animation groupe fonctionnel charte graphique	20j animateur + 3j administrateur (dont groupe fonctionnel : 3 réunions d'une demi- journée) Coût du CMS et la charte graphique chez l'hébergeur 4j/an administrateur en phase courante	20	6	15 000 €		4				
	Communication aux partenaires (présentation partenaire, actus du site, lettre d'information, twitter/facebook)	3j/mois d'animateur + 2j/mois en phase de démarrage	24			36					
	Gestion d'un annuaire des acteurs	5j animateur + 5j administrateur, dont constitution répertoire régional initial	5	5		5	5				
Gestion courante de l'animation de l'IDG	Accompagnement à la mise en place de rencontre entre acteurs de même niveau (Départements, Agglo, etc.)	8j animateur, dont suivi et contacts (téléphones, etc)	8								
	Animation générale du dispositif	2 jours par mois				24					
	Animation pour la mise en réseau, partage d'expérience (organisation de journées d'animation)	4j/mois, dont 4 demi- journées sur 3 sites + préparation + restitution				48					
	Organisation des comités d'orientation et des comités exécutifs	4 réunions / an pour le comor 2 réuoin du coex 1 AG				21		5 000 €			

	Animation d'un groupe fonctionnel "Inspire – métadonnées" (animation, veille et formation)	4j/mois animateur + 1j/mois administrateur + appui externe				48	12	5 000 €			
	Assistance / accompagnement	4 jours par structure pour 8 structures				32					
	Suivi des démarches infra-régionales, et des acteurs de même niveau (dont appui logistique)	1j/mois animateur				12					
	Participation journée nationale, veille technologique sur outil et autres IDG	1 jours par mois pour l'animateur, 1 pour l'administrateur				12	12				
Pilotage et suivi de projets	Pilotage de projets initiés par l'IDG, par exemple : remontée des données adresses voiries	2j par mois par projet animateur + 1j par mois par projet (2 projets par an), y compris formation							48	24	10 000 €
	Suivi de projets initiés par les partenaires	0,5j par mois							6		
Pilotage et suivi de l'acquisition de référentiels	Production de référentiel, type OCS	Suivi projet : 1j par mois animateur Animation groupe projet (4 réunions par an) : 12j animateur Elaboration et suivi marché : 18j animateur Recette et intégration données : 6 animateur + 15j administrateur							48	12	180 000 €

	Acquisition de référentiels existants, type Ortho HR / ortho historique	Définition besoin et démarche : 5j animateur Acquisition et intégration : 20j administrateur							5	20	25 000 €
		TOTAL	88	67	65 000 €	268	135	65 000 €	99	56	215 000 €

4.5 Tableau détaillé de la charge et des coûts du scénario 2

Thème	Action	Mode de calcul	Mise en place de l'IDG			Gestion courante (par an)			Projets (par an)		
			Anim	Adt	Coût externe	Anim	Adt	Coût externe	Anim	Adt	Coût externe
SOLDE SCENARIO I			88	67	65 000 €	268	135	65 000 €	99	56	215 000€
Plateforme geOrchestra	Elaboration d'un cahier des charges pour le développement de modules métiers additionnels	10j animateur + 5j administrateur							10	5	
	Suivi, recette et évolution des modules métiers	5j animateur + 5j administrateur, coût de développement							5	5	7 500 €
Gestion courante de l'IDG	Animation de 4 groupes "Coproductio/n homogénéisation de données thématiques	4j/mois animateur + 1j/mois administrateur				48	12				
	Assistance / accompagnement	4 jours par structure pour 16 structures				64					

Pilotage et suivi de projets	Elaboration d'un cahier des charges pour la mise en place d'une assistance juridique et choix du prestataire	20j animateur							5		10 000 €
	Suivi de la prestation	1 jour d'animateur par mois				12					
Pilotage et suivi de l'acquisition de référentiels	Production de référentiel, type BD ZDH	Suivi projet : 1j par mois animateur Animation groupe projet (4 réunions par an) : 12j animateur Elaboration et suivi marché : 18j animateur Recette et intégration données : 6 animateur + 15j administrateur							48	12	100 000 €
	Acquisition de référentiels existants, type SCAN IGN	Définition besoin et démarche : 5j animateur Acquisition et intégration : 20j administrateur							5	20	162 500 €
	Animation et assistance pour le lancement de la numérisation du cadastre dans les 5 départements concernés	Animation et assistance à la définition du besoin et à la démarche : 5j animateur par département Acquisition et							15		

		intégration : 20j administrateur									
Sous-total extensions Scénario 2			0	0	0 €	112	12	0 €	82	42	280 000 €
TOTAL SCENARIO 2			88	67	65 000 €	380	147	65 000 €	181	98	495 000 €